Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260128-2026_01_21_12-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-01-21-12

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 8
- Présents : 6
- Votants : 8
- Procurations : 2

Date de la Convocation : 15 janvier 2026
Date de l'affichage : 15 janvier 2026

Le vingt et un janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno CADIOU, maire.

PRÉSENTS : CADIOU Bruno, BOTHOREL Gérard, BEUZIT Nicole, QUENTRIC Magalie, ABGRALL Pauline et POULIQUEN François.
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : OGER Thibaud, qui a donné procuration à CADIOU Bruno, CRENN Roland qui a donné procuration à POULIQUEN François.

Objet : Rapport d'activité
du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement du Finistère
pour l'exercice 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport d'activité 2024 du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement du Finistère,

Considérant que l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **8** voix pour :

➢ **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement du Finistère, pour l'exercice 2024.

Fait à Locmélar, le 26 janvier 2026

Le Maire,
Bruno CADIOU

Le secrétaire de séance,
Pauline ABGRALL